



Marcot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal

07 juin 2010



Le traditionnel apéritif pour la fête des mères a eu lieu dimanche 31 mai en salle des mariages.

Aurélien et Tibo accueillait les invités au son de leurs accordéons.

Toutes les mamans sont reparties avec leur rose offerte par Monsieur le Maire.

Présents : M. Richard BROCHE, Maire,
MM. Joël OUGIER SIMONIN, Robert ASTIER, André BROCHE, Bernard AUBONNET, adjoints,
Mme Ginette REBUFFET, conseillère municipale
MM. David ALLEMOZ, Laurent BOCH, Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, Michel BORLET, Yves BRIANCON, Jean-Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.
Excusés : Mme Sylvie MAITRE, adjointe, (pouvoir à M. André BROCHE), M. René ALLAMAND, conseiller municipal (pouvoir à M. André BROCHE), M. Pierre OUGIER, conseiller municipal (pouvoir à M. Paul BROCHE).
Michel BORLET est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 26 avril 2010. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- convention avec ERDF portant institution de servitude de passage d'un réseau électrique

- Partenariat pour le financement de la signalétique sur les stations de La plagne

Le conseil municipal donne son accord pour l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

URBANISME

1. APPROBATION DES PLANS D' ACTIONS ((ÉNERGIES)) ET ((DÉCHETS DE LA CHARTE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES STATIONS DE MONTAGNE

André BROCHE rappelle que la Commune a signé la Charte de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM) en faveur du développement durable dans les stations de montagne. Depuis cette signature, André BROCHE informe que la commune s'est engagée de manière significative dans la démarche et fait partie des communes signataires les plus avancées dans le projet.

Il rappelle qu'un comité local composé d'élus, de services de la Commune, et de socio-professionnels travaille actuellement sur des plans d'actions afin de mettre en place des mesures environnementales à court, moyen et long terme.

Le comité local a pour l'instant élaboré les thèmes « énergies » et « déchets » et a proposé la mise en place de plusieurs actions. André BROCHE passe la parole à Séverin GARCIA, Chargé de mission délégué à l'environnement. Ce dernier présente rapidement les actions proposées à court, moyen et long terme. Il demande ensuite au conseil municipal de les approuver afin que celles-ci soient présentées à l'ANMSM. André BROCHE et Séverin GARCIA souhaitent remercier l'ensemble des membres du comité de pilotage qui se sont beaucoup investis dans ce travail.

Le conseil municipal valide l'ensemble des actions proposées dans le cadre de la charte du développement durable. (Votants : 19, Pour : 19)

2. ACQUISITION DE TERRAIN DE M. NICOLAS BERARD AU LONGEREY

Joël OUGIER SIMONIN informe le conseil municipal qu'il convient d'acquérir une parcelle de terrain menant au Longerey afin d'élargir le chemin rural.

Il propose ainsi d'acquérir la parcelle Section C n° 1808 au Longerey d'une surface de 17 m² appartenant à M. et Mme Nicolas BERARD à l'euro symbolique.

Le conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle citée ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants: 19, pour :19)

3. ACQUISITION DE TERRAINS DES CONSORTS MONTAGNE À LA ROCHE

Dans le cadre des aménagements de voirie et de parking à la Roche, Joël OUGIER SIMONIN rappelle qu'il avait été conclu un accord de principe pour l'emprise des parkings sur une parcelle privative.

Les travaux ayant été réalisés, il est nécessaire aujourd'hui de

régulariser le dossier.

Le conseil municipal accepte l'acquisition de la parcelle Section M n°2968 à La Roche d'une surface de 46 m² appartenant aux Consorts MONTAGNE en contrepartie de la cession de la parcelle communale Section M n°1966 d'une surface de 53 m². (Votants : 19, pour 19)

4. ACQUISITION DE TERRAINS DE M. ET MME COURTET À BONNEGARDE DU HAUT

Dans le cadre des aménagements de voiries à Bonnegarde du Haut, Joël OUGIER SIMONIN rappelle qu'il avait été conclu un accord de principe pour l'emprise des parkings sur une parcelle privative appartenant à M. et Mme COURTET.

Les travaux ayant été réalisés, il est nécessaire aujourd'hui de régulariser cette emprise.

Le conseil municipal accepte l'acquisition de la parcelle Section B n°1791 à Bonnegarde du Haut d'une surface de 10 m² appartenant à M. et Mme COURTET en contrepartie de la cession de la parcelle communale Section B n°1792 d'une surface de 7 m². (Votants : 19, pour 19)

5. PLAN DE FINANCEMENT POUR CRÉATION D'UNE PISTE FORESTIÈRE

Jean Luc BROCHE rappelle le projet relatif à la création d'une piste de débardage d'une longueur cumulée de 3462 mètres linéaires ainsi que la réalisation de 11 places de dépôts pour la desserte des parcelles n°02, 09, 29, 39 et 45 situées en forêt. Le montant total des travaux est estimé à 92 900 euros HT.

Afin de mener à bien ce projet, il propose de solliciter des subventions auprès de l'Etat et de l'Europe pour 37 139, 20 euros HT, et du Conseil Général de la Savoie pour 27 854, 40 euros HT.

Le conseil municipal approuve le projet et sollicite les partenaires cités ci dessus pour une aide financière. (Votants : 19, pour 19)

6. ACQUISITION DE TERRAINS DE MME EVELYNE FAGGIANELLI

Dans le cadre de la réalisation de la piste forestière désenclavant la parcelle n°45, Jean Luc BROCHE rappelle le souhait de créer une sur largeur sur la voie communale menant au Villard de Sangot au droit de ce tracé. Pour cela, il convient d'acquérir le terrain nécessaire.

Le conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle section E n° 304 d'une surface de 243 m² appartenant à Mme Evelyne FAGGIANELLI pour un montant total de 121,50 euros. (Votants : 19, pour 19)

7. Echange de terrain avec M. Michel BRIANCON MARJOLLET

Dans le cadre du projet d'urbanisation du secteur de la rue maladière au lotissement Creux Vincent, Joël OUGIER SIMONIN rappelle que la Commune s'était engagée à échanger un terrain avec M. Michel BRIANCON MARJOLLET. Il propose ainsi de céder les parcelles Section n° 1494p d'une surface respective de 66 m² et 22 m² pour un montant total de 4 400 euros en échange de l'acquisition de la parcelle Section A n° 1933 pour 238 m² pour un montant total de 2 380 euros. Il indique que la soule s'élève à 2020 euros.

Le conseil municipal accepte l'échange de parcelles avec M. Michel BRIANCON MARJOLLET dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19)

8. ACQUISITION DE TERRAIN DE M. ARMAND BROCHE

Joël OUGIER SIMONIN rappelle le projet de calibrage de la route des chacruets. Afin de mener à bien ce projet, il convient d'acquérir le terrain nécessaire.

Le conseil municipal accepte l'acquisition de la parcelle Section I n° 172 d'une surface de 330 m² appartenant à M. Armand BROCHE pour un montant total de 330 euros. (Votants : 19, pour : 19)

9. AUTORISATION AU MAIRE À ESTER EN JUSTICE

Dans le cadre de l'ensemble des contentieux pouvant conduire à l'intervention de la commune, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire que le conseil municipal l'autorise à ester en justice au nom de la commune.

Le conseil municipal décide de déléguer à Monsieur le Maire, pour toute la durée de son mandat, le pouvoir d'intenter au nom de la commune toutes les actions en justice de quelque nature que ce soit (assignation, requête, citation directe, constitution de partie civile) ou de défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle, et ce, dans le cadre de l'ensemble des contentieux pouvant conduire à l'intervention de la commune. (Votants : 19, pour : 19)

10. CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE (ERDF)

Joël OUGIER SIMONIN explique que la commune a été saisie par ERDF pour l'implantation d'une canalisation de 55 m sur la parcelle communale Section A n° 2870 au lieu-dit Les Provagnes. Il est ainsi nécessaire de signer une convention avec cet organisme.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention portant institution de servitude de passage d'un réseau électrique avec ERDF. (Votants : 19, pour : 19)

AFFAIRES GÉNÉRALES

1. CONVENTION AVEC LE SDIS ET LA CCCA POUR LA SURVEILLANCE DE LA BAINADE DU PLAN D'EAU

Après avoir rappelé que le plan d'eau est ouvert à la baignade durant l'été, Patrice MEREL informe le conseil municipal que la Commune est chargée de pourvoir à toutes les mesures d'assistance et de secours en cas de besoin (pouvoirs de police du Maire).

Ainsi, il propose de passer une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour la mise à disposition de personnel qualifié (un chef de poste et un sauveteur qualifié) pendant la saison estivale 2010 (du 26 juin au 26 août de 12h à 18h).

Il ajoute que le montant de la participation financière est de 9 575,83 euros TTC pour 64 jours et qu'elle est supportée par la Communauté de Communes du Canton d'Aime(CCCA), délégataire de la gestion du plan d'eau.

Suite à l'interrogation de Michel BORLET, Monsieur le Maire confirme que des tournées nocturnes sont prévues par la police municipale et la gendarmerie afin de parer aux éventuelles dégradations.

Le conseil municipal approuve la convention à passer avec la CCCA et le SDIS pour la surveillance de la baignade du plan d'eau. (Votants : 19, Pour :19)

2. CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX SITUÉS AU 1ER ÉTAGE DE L'ANCIENNE MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle le souhait de la commune de créer une maison des sports qui accueillerait l'ensemble des associations et clubs sportifs de la commune. Ces locaux leur permettraient d'accueillir leurs membres, de faire des permanences et d'organiser des réunions dans de bonnes conditions.

Il propose ainsi de mettre à leur disposition le 1er étage de l'ancienne mairie comprenant deux bureaux, une salle de réunion, des toilettes et une cave pour le stockage du matériel. Il est donc nécessaire de passer une convention de mise à disposition avec les associations et clubs sportifs concernés: VEO 2000, CBLS, Plagne Eaux Vives, ASC.

Monsieur le Maire indique que les clubs doivent prendre possession des lieux le 15 juin prochain.

Paul BROCHE fait part de son désaccord pour l'intégration du CBLS au sein de ces locaux. Il estime que cela va entraîner pour le club de nombreux désagréments au niveau de la logistique compte tenu de l'éloignement avec la Piste à La Roche.

Laurent BOCH, pour sa part, pense que ces difficultés peuvent être surmontées en mettant en place une gestion différente du club. En outre, Il ajoute que la secrétaire du club pourrait apporter son aide aux autres associations.

Paul BROCHE souhaiterait que la commune laisse un temps de réflexion au CBLS.

Monsieur le Maire prend acte de la demande et propose de ne pas obliger le CBLS à rentrer dans les locaux dès le 15 juin.

Le conseil municipal approuve la création de la maison des sports et autorise le Maire à signer les conventions de mise à disposition avec les associations et clubs sportifs cités ci-dessus ou qui en feraient la demande. (Votants : 19, Pour : 16, Abstentions : 3, André BROCHE, Paul BROCHE (+ pouvoir Pierre OUGIER))

3. CARTE PASS'PLAGNE

Bernard AUBONNET rappelle au Conseil municipal que la MATO a mis en place depuis l'été 2008 un nouveau produit à destination de la clientèle de la station : la carte Pass'Plagne.

Cette carte est une sorte de carte de crédit avec des unités, en vente et rechargeable à la MATO (points I, MATO vallée). Elle permet de payer chez les différents partenaires adhérents pour pratiquer des activités avec des remises tarifaires. Le prix public de cette carte est de 75 € ce qui correspond à 150 unités.

Il indique que cette carte connaît un franc succès et que ce dispositif va être renouvelé pour les étés et hivers prochains. Bernard AUBONNET propose que la commune renouvelle son dispositif de pré-financement d'une partie du coût de ces cartes pour les jeunes de 25 ans maximum qui seraient intéressés pour l'été 2010. Le coût pour le bénéficiaire serait de 30 euros.

L'objectif est de les inciter et de les aider à pratiquer un certain nombre d'activités (sports, ...) et de favoriser leurs déplacements puisque cette carte peut être utilisée pour payer les transports vallée/station et station/vallée (navettes bus).

Ces cartes seront en vente en Mairie du 17 juin au 28 juin 2010.

Le conseil municipal accepte de financer une partie du coût des cartes Pass'Plagne pour les jeunes dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19)

4. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX A L'ÉCOLE DE LA PLAGNE

Nicolas BRIANCON MARJOLLET rappelle la demande annuelle de la Société MAEVA PIERRE ET VACANCES de Plagne 1800 pour la mise à disposition du préau et des sanitaires situés à l'école de La Plagne pour la saison estivale. Ces locaux leur permettent d'accueillir le Club des 4-17 ans et notamment les enfants de 4 à 6 ans en cas d'intempérie.

Le conseil municipal accepte la mise à disposition des locaux cités ci-dessus pour un montant de 214,36 euros pour la période du 04 juillet 2010 au 25 août 2010. (Votants : 19, pour : 19)

5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC L'ASSOCIATION («LE RUCHER DES ALLOBROGES») POUR UN BUREAU SITUÉ BÂTIMENT LA VERDACHE

Monsieur le Maire propose de renouveler la mise à disposition à titre gratuit d'un local situé au bâtiment la Verdache à l'Association le «Rucher des Allobroges».

Monsieur le Maire rappelle que cette association regroupe l'ensemble des ruchers du tunnel du Siaix jusqu'à Val d'Isère. Le local prêté leur permet de stocker leurs besoins en matériel d'apiculture afin que les ruchers puissent s'approvisionner facilement.

Compte tenu de l'importance des abeilles et des problèmes qu'elles connaissent actuellement, Michel BORLET propose de donner un coup de pouce à cette association afin de la faire mieux connaître et suggère qu'un article les concernant soit publié dans le magazine communal. Monsieur le Maire prend note de la suggestion de Michel BORLET.

Ginette REBUFFET souhaite prendre contact avec cette association pour leur proposer de participer à la prochaine fête de la Pomme.

Le conseil municipal approuve le renouvellement de cette mise à disposition à titre gratuit pour la période du 01 juin 2010 au 31 mai 2011. (Votants : 19, pour : 19)

6. CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC DES PRESTATAIRES D'ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Laurent BOCH rappelle que chaque année la Commune passe une convention d'occupation privative du domaine public avec différents prestataires d'activités sportives et de loisirs de la station. Il propose ainsi de mettre à disposition de:

- la SARL El Pro, représentée par M. Eric LABOUREIX, deux terrains d'une surface totale de 4000 m² situés à Belle Plagne du 01 mai 2010 au 30 avril 2011.

- la SDF BIOLLET ESPACE LOISIRS, représentée par M. Antoine JOUANNIC, un terrain d'une superficie de 3000 m² situé à Plagne Centre du 1er mai au 30 novembre 2010.

- du centre équestre "l'Elevage de la Combe", représenté par M. Yves MESSIEZ, un terrain d'une superficie de 500 m² situé à Plagne Centre du 1er mai au 30 novembre 2010.

Le conseil municipal approuve la mise à disposition de ces terrains dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19)

TRAVAUX

1. CONSTRUCTION D'UN POINT I ET DE SANITAIRES PUBLICS À PLAGNE VILLAGES

Robert ASTIER rappelle que les travaux pour la construction

d'un point I et de sanitaires publics à Plagne Villages en lieu et place de l'équipement actuel existant à l'arrivée du télébus sont programmés pour cette année.

Il demande ainsi au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un permis de construire au nom de la commune.

Robert ASTIER indique que les travaux devraient débuter fin août.

Michel BORLET s'interroge sur le devenir des chalets bois situés à Plagne Villages (actuel point I et celui de la SAP/OIP) et souhaiterait que ceux ci soient enlevés.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un permis de construire au nom de la commune pour la réalisation d'un Point I et de sanitaires publics à Plagne Villages. (Votants : 19, pour : 19)

2. RÉHABILITATION DES GALERIES DE PLAGNE CENTRE. CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE ET L'USCPPC

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la réalisation des prochains travaux de réhabilitation des galeries de liaison de la station de Plagne Centre. Les travaux de réhabilitation de ces galeries seront pris en charge, pour la partie publique par la commune de MACOT LA PLAGNE et pour la partie privée par l'USCPPC.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de constituer un groupement de commandes avec l'USCPPC. Ce groupement permettra de simplifier les procédures contractuelles avec les entrepreneurs, et d'assurer un gain de temps et une économie financière.

Il présente ainsi la convention proposée pour ce groupement de commande.

Monsieur le Maire précise que ce groupement de commande existera le temps de la consultation et de la passation des marchés, ensuite chaque partie assurera financièrement sa part des travaux.

Monsieur le Maire indique que l'USCPPC a souscrit au projet d'une gestion globale des galeries pour la surveillance, l'entretien et de la sécurité par un prestataire unique lorsque la rénovation aura été réalisée. Un document reprenant la mise en place et les modalités de fonctionnement de ce service est en cours d'élaboration.

Monsieur le Maire informe que le coût supplémentaire de 900 000 euros, validé par la commune, fait partie d'une tranche conditionnelle afin de rester dans le budget de 2 000 000 euros H.T.

Le conseil municipal accepte la constitution d'un groupement de commande avec l'USPPC dans le cadre des travaux de réhabilitation des galeries et approuve la convention présentée. (Votants : 19, pour : 19)

3. RÉHABILITATION DES GALERIES DE PLAGNE CENTRE. DÉSIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE A LA CAO DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Suite à la création d'un groupement de commande pour les travaux de réhabilitation des galeries de Plagne Centre, Monsieur le Maire informe que le conseil municipal doit maintenant désigner un membre et son suppléant pour le représenter au sein de ce groupement.

Il propose au conseil municipal M. Robert ASTIER, comme membre titulaire et M. Yves BRIANCON comme membre suppléant.

Le conseil municipal élit M. Robert ASTIER et M. Yves BRIANCON, respectivement comme membre titulaire et suppléant de la CAO du groupement de commandes concernant les marchés de travaux pour la réhabilitation des galeries de Plagne Centre. (Votants : 19, pour : 19)

4. MARCHÉ DE TRAVAUX CONCERNANT L'ENTRETIEN, LA RÉNOVATION ET L'EXTENSION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL

Robert ASTIER rappelle qu'une consultation a été lancée afin de désigner l'entreprise qui assurerait les travaux d'entretien, de maintenance, de rénovation et d'extension du réseau d'éclairage public communal.

A l'issue de la procédure et suite à l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a attribué le marché à bons de commande à l'entreprise CARRET VETTIER (73) pour un montant annuel maximum de 125 000 euros H.T, et d'une durée d'un an renouvelable 3 fois.

Le conseil municipal prend acte de la conclusion du marché précité et autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise CARRET VETTIER. (Votants : 19, pour : 19)

5. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SDES CONCERNANT L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES SUR LE SECTEUR DE PLAN GAGNANT .

Dans le cadre de sa politique environnementale, Joël OUGIER SIMONIN explique au Conseil Municipal que la commune souhaite poursuivre les investissements réalisés en terme d'enfouissement des réseaux électriques basse et moyenne tension sur le territoire communal, notamment sur le secteur de Plan Gagnant.

Cette opération étant susceptible d'être subventionnée par le SDES (Syndicat Départemental d'Electricité de la SAVOIE) et EDF (Electricité de France), il y a lieu de présenter un dossier en ce sens.

A ce titre, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du SDES.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au SDES au titre de l'année 2010. (Votants : 19, pour : 19)

6. PARTENARIAT DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN PLACE DE LA SIGNALÉTIQUE SUR LES STATIONS

André BROCHE rappelle que la commune avait accepté de participer au financement de deux supports pour les panneaux d'entrée de Belle Plagne en lien avec l'Union Syndicale.

Il avait été précisé que la commune souhaitait uniformiser la signalétique sur l'ensemble des sites. Dans ce cadre, la collectivité pouvait aider les Unions Syndicales afin d'améliorer la qualité de l'accueil et l'image de la station.

André BROCHE propose que le conseil municipal se positionne pour établir un système de participation équitable entre tous les sites. Il suggère une participation pour les supports de panneaux signalétiques à hauteur de 2,31 euros par lit, soit 20 000 euros pour Belle Plagne. Il indique que des conventions seront passées en ce sens avec les différentes US qui présenteront un projet.

Le conseil municipal valide le principe d'une participation pour les supports de panneaux signalétiques à hauteur de 2,31 euros par lit pour chaque site de la station. (Votants : 19, pour : 19)

7. BAIL EMPHYTÉOTIQUE ESF PLAGNE 1800

Mme Ginette REBUFFET et MM. Patrice MEREL et Michel BORLET, ne prenant pas part au vote, quittent la salle. JOËL OUGIER SIMONIN rappelle à l'assemblée sa délibération du 7 septembre 2009 par laquelle il acceptait d'établir un bail emphytéotique avec le syndicat national des moniteurs de ski de Plagne Centre pour l'implantation d'un bâtiment à Plagne 1800 pour une durée de 30 ans. Il explique qu'une mention figurait dans le bail mentionnant que l'ESF aurait un droit de priorité sur ce local au terme de celui-ci. Le notaire a

indiqué que ceci n'était pas légal. En ce sens, le syndicat local des moniteurs de Plagne Centre sollicite la commune pour augmenter la durée du bail à 60 ans.

André BROCHE précise que le Syndicat Local des moniteurs ne réalise aucune opération commerciale dans l'investissement de ce chalet.

Bernard AUBONNET et Laurent BOCH estiment la durée de 60 ans trop importante.

Le conseil municipal approuve l'augmentation de la durée du bail à 60 ans, rappelle que la redevance s'élève à 1000 euros/an et indique que l'une des obligations est le maintien du jardin d'enfants sur le site. (Votants : 16, pour : 15, Contre : 1 Laurent BOCH).

QUESTIONS DIVERSES

LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des marchés signés depuis le dernier conseil municipal, hors procédures spécifiques (<90 000 euros) pour lesquels il a reçu délégation.

CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe que le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 26 juillet 2010 à 19h30 en salle du conseil.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Patrice MEREL souhaite remercier l'ensemble des services communaux qui ont participé à l'exercice virtuel du Plan Communal de Sauvergarde pour leur implication dans ce «jeu». Le bilan est assez positif. Quelques améliorations sont à apporter.

Monsieur le Maire remercie également Patrice MEREL pour son investissement dans ce dispositif, aussi bien dans le document réalisé que lors de l'exercice.

DÉFIBRILLATEUR

Patrice MEREL informe que 3 défibrillateurs ont été mis en place sur la commune : Point I de Plagne Centre, Point I de Plagne Bellecôte et à la mairie de Macot La plagne.

Il indique qu'une information sur l'utilisation d'un défibrillateur est prévue le lundi 14 juin 2010 à 9h en salle des mariages. Les conseillers municipaux, le personnel communal et de la Maison du Tourisme, les présidents des Associations de la commune, des commerçants et des Unions Syndicales ont été conviés à cette matinée.

PARAVALANCHE

Suite à l'avalanche qui a eu lieu cet hiver au Mont Saint Jacques à Plagne Bellecôte, Patrice MEREL indique que certains paravalanches ont été dégradés. Il explique que la commune est en attente de devis mais la solution la plus adaptée serait d'ajouter des paravalanches entre les barrières du haut et celles du bas afin d'éviter les départs d'avalanches.

BUREAU DE POSTE DE MACOT CHEF LIEU

Patrice MEREL s'interroge sur le devenir du bureau de poste de Macot Chef Lieu.

Monsieur le Maire confirme qu'il a rencontré les responsables de la Poste d'Aime qui l'ont informé des difficultés du bureau de poste par suite du manque de fréquentation.

Les solutions proposées sont :

- soit un relais poste (en partenariat avec un magasin)
- soit une Agence Postale Communale (en partenariat avec la mairie).

Patrice MEREL souhaiterait que les responsables viennent présenter les avantages et inconvénients de chaque dispositif. Monsieur le Maire prend acte de la demande et va prendre contact avec les personnes concernées.

COMMISSION CADRE DE VIE ENVIRONNEMENT

André BROCHE rappelle qu'une journée de nettoyage est prévue Samedi 12 juin 2010 sur la station et que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Dans le cadre de la charte, André BROCHE informe le conseil municipal qu'un film sur l'environnement «Ça chauffe sur les Alpes» de Gilles PERRET a été projeté vendredi 4 juin à la salle polyvalente. Une centaine de personnes s'était déplacée. Le film a été apprécié.

André BROCHE termine en précisant que la mise en place des conteneurs semi enterrés se poursuit sur la station et devrait être pratiquement terminée cette année.

Il restera deux emplacements à achever : une grappe à Plagne 1800 et une autre à Belle Plagne (sur la partie amont).

TRAVAUX SUR LE DOMAINE SKIABLE

Yves BRIANCON présente les travaux prévus par la SAP sur le domaine skiable pour validation du conseil municipal.

- remise en état du terrain où se situait l'arrivée de l'ancien télésiège des Mélézes.

Ils vont récupérer les matériaux pour les mettre à l'arrivée du télésiège de la bergerie afin d'agrandir la partie gauche du télésiège

- La passerelle reliant Aime 2000 à Plagne 1800 va être élargie. Le projet est un peu décalé vers la gauche afin de s'éloigner du futur projet immobilier, ce qui va entraîner la coupe d'une partie des arbres.

- Le goulet de la piste du Trieuse va être élargi sur la droite pour s'écarter du half pipe. Par ailleurs, quelques arrolles vont devoir être coupés.

Il ajoute que la SAP va mettre une protection des plantations du côté du télésiège des Colosses.

Michel BORLET suggère que la SAP signale un itinéraire facile qui partirait en direction du fond des leitchoums, ce qui permettrait à tous les niveaux de ski de descendre jusqu'à Plagne Bellecôte sans trop de difficulté. Il ne pense pas que l'élargissement du goulet de Trieuse soit suffisant.

Le conseil municipal valide les travaux proposés ci-dessus.

Suite à l'interrogation de Michel BORLET, Yves BRIANCON confirme que la SAP travaille actuellement sur le remodelage du «plat» au dessus du restaurant de la Trieuse, et sur la bosse qui permettrait de rejoindre directement la route d'été.

Michel BORLET souhaite savoir où en sont les projets des remontées mécaniques.

Monsieur le Maire explique que le SIGP a présenté un plan d'investissement à long terme à la SAP prévoyant les gros et petits travaux de RM sur les 4 communes. Le SIGP attend maintenant la réponse de la SAP.

NAVETTE INTERURBAINES

Monsieur le Maire présente les propositions faites par la Société TRANSDEV-BERARD pour améliorer le dispositif des navettes interurbaines. La société propose de mettre en place, sur la liaison Plagne 1800 - Plagne Centre - Plagne Bellecôte, des navettes qui circuleraient en continu.

Ce système permettrait une fréquence des navettes plus importante, de récupérer de la place sur le parking Albert PERRIERE, de limiter les nuisances sonores et les risques au niveau de l'école de Plagne Centre.

Le coût de ce service s'élève à 75 euros par jour et par navette. Pour la collectivité, la société propose de tarifier cette prestation à 75 euros par jour pour les deux navettes. Le coût supplémentaire serait ainsi de 10 152 euros HT pour l'hiver et l'été.

David ALLEMOZ demande si les difficultés rencontrées avec l'arrêt navette de Plagne 1800 vont être réglées.

Monsieur le Maire explique que l'ensemble des arrêts navettes vont être revus et matérialisés.

Michel BORLET attire l'attention sur l'importance de la communication si ce système est adopté.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour la mise en place de ce nouveau fonctionnement.

Monsieur le Maire indique que la société a également le projet de mettre en place des navettes accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ce sujet sera évoqué ultérieurement.

FRONT DE NEIGE DE PLAGNE 1800

David ALLEMOZ suggère d'aménager le front de neige de Plagne 1800 en petit centre d'activités pour cet été. Il pourrait accueillir une aire de jeux, de pétanque, de beach volley, ping pong...

Monsieur le Maire prend acte de la proposition et demande à Robert ASTIER de s'occuper de cet aménagement.

PARKING PLAGNE CENTRE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la possibilité de réaliser un parking à Plagne Centre.

Il explique qu'il serait réalisable techniquement sur la zone depuis jusqu'au niveau de l'Everest/Makalu (proximité front de neige et stade). Il serait composé de 3 niveaux avec 350 places couvertes, et 120 places aériennes. Le coût d'une place s'élèverait à 13000 euros.

Michel BORLET trouve ce projet très intéressant. Il rappelle qu'il avait été déjà évoqué lors de l'ancien mandat. Il avait alors été demandé de prévoir en surface des places pour accueillir les camions lors des manifestations.

Il suggère également de prévoir une place à vivre sur la partie aérienne.

Monsieur le Maire ajoute que les 3 niveaux seront bien séparés, et qu'il sera possible de vendre des places. Certains copropriétaires ont déjà fait part de leur intérêt pour l'achat d'une place.

Monsieur le Maire demande si le conseil municipal accepte le principe de ce projet pour que la commune puisse lancer les études.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord de principe pour étudier ce projet.

COMMISSION URBANISME

Monsieur le Maire fait part à Joël OUGIER SIMONIN de la demande de Jean Pierre CHENU, Maire d'Aime, qui souhaiterait faire travailler les deux commissions Urbanisme sur les gros projets de la station.

PROJET HÔTELIER

Michel BORLET demande à Joël OUGIER SIMONIN de faire un point sur les projets hôteliers sur la station.

Joël OUGIER SIMONIN explique que le projet du Dou du Praz est en attente de la fin de la révision du PLU car la zone en question doit être modifiée.

En ce qui concerne le projet situé vers le chalet des moutons à Plagne Bellecôte, la commune est en attente de la réponse des services de l'Etat (commission UTN du 22 juin).

Pour Plagne Villages, le cahier des charges pour l'appel d'offres est en cours de finalisation.

Vernissage des panneaux



La pose des panneaux

Les panneaux, réalisés tout au long de l'année par les élèves de l'école de Macot Chef lieu, ont été posés par les services techniques communaux le 2 juin 2010.

Le vernissage de ces oeuvres a eu lieu le 8 juin 2010. Les parents ont pu voir le travail réalisé par leurs enfants, aidés d'artistes locaux.

Chaque classe a expliqué sa création. Certains sont partis de tableaux de peintres reconnus comme PICASSO, KANDINSKI ou MATTIS. Les plus grands ont reproduit soit les paysages du versant du soleil, soit des vieilles photographies de la vie du village.

Ce vernissage s'est terminé autour d'un apéritif offert par la collectivité.



Le vernissage



Le climat à l'honneur

Ils étaient plus d'une cinquantaine à s'être déplacés vendredi soir dernier en salle polyvalente de Macot La Plagne pour assister à la projection du film « Ca chauffe sur les alpes ». C'est un public, intercommunal et de différentes classes d'âges, intéressé et portant une attention particulière à la question du développement durable qui a rempli la salle.

Ce film de Gilles Perret (journaliste et réalisateur de nombreux reportages pour l'émission « Chroniques d'en Haut » diffusée sur France 3), propose de faire le point sur le réchauffement climatique dans les Alpes en montrant des exemples locaux (fonte des glaciers, diminution de l'enneigement dans les stations...). Il confronte les visions de saisonniers, chercheurs, agriculteurs, élus etc. et nous prouve que ce phénomène est indéniable et que les moyens d'y faire face et les perceptions de chacun sont différentes. Au spectateur de se faire sa propre opinion. Une chose est sûre, il faut agir.

Projetée dans le cadre du volet « sensibilisation » de la Charte de Développement Durable des Stations de Montagne signée par la commune, cette projection était aussi l'occasion de faire le point sur son engagement en faveur de l'environnement.

Journée de nettoyage



La journée de nettoyage de la station a eu lieu samedi 12 juin 2010. Organisée par la commune en partenariat avec l'Association Moutain Riders, une cinquantaine de personnes, de tous âges, s'était déplacée pour cette journée.

Armés de gants et de sacs poubelles, ils ont arpentés les pistes, les talus et les zones de dépôts de neige à la recherche du moindre déchet toute la matinée.

Au total, ce sont 12 m³ de déchets (soit un peu plus d'une tonne) qui ont été recueillis. Ces derniers ont ensuite été triés afin de permettre aux matières recyclables d'être revalorisées. Tous types de déchets ont été trouvés même une carcasse de voiture!!!!

La matinée s'est terminée autour d'un barbecue offert par la collectivité afin de remercier l'ensemble des bénévoles qui se sont déplacés.

Vous faites quoi pour les vacances ?

Vous faites quoi pour les vacances ! ...

Du 5 juillet au 20 août, l'accueil de loisirs 4/11 ans et l'espace loisirs jeunes à partir de 11 ans vous proposent un cocktail vacances explosif !

Nous vous donnons rendez vous à la découverte d'activités culturelles, sportives, un été sous le signe de la rencontre, de la convivialité, pour faire le plein de souvenirs ! ... Et « c'est pas, que, pour les enfants ! ».

Pendant que les ados, découvriront les plaisir des sports d'eau vive, du manga, partiront en Raid nature ou à la découverte des arts du cirque et art de rue...

Les plus jeunes prépareront « une chose incroyable, exceptionnelle, extraordinaire... »...

Au fil des semaines, c'est aussi en famille que nous pourrons prendre le temps de nous rencontrer autour d'une veillée barbecue/camping, de découvrir le patrimoine et Dame

nature au rallye photo/ciné plein air, de bichonner les ânes ou de bouger nos baskets aux rythmes et aux couleurs de l'Afrique...

Vous souhaitez en savoir plus et vous inscrire ?

Rendez vous à l'Espace Associatif Cantonal tous les jours de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 18h00, grande rue à Aime ou au 04.79.55.57.14.

Programme disponible sur notre site internet www.eacaime.com Bonnes vacances !



Manifestations

CHAMPIONNAT DE FRANCE CANOË KAYAK

14 au 18 juillet 2010

6000 D

21 au 25 juillet 2010

21ème édition

La semaine 6000D propose des parcours différents correspondants à chacun :

L'Ultra 6000D - 110 km - samedi 24 juillet

La Classique 6000D - 65 km - samedi 24 juillet

Au Trail des 2 Lacs - 22 km - samedi 24 juillet

Au 6D Trek - 100 km du 21 au 23 juillet

La 6D Kids Garmin - dimanche 25 juillet

La 6D Rando des vignes - 12 km - dim. 25 juillet

Renseignements et informations : www.6000D.com

ou Maison du Tourisme : 04.79.09.20.15

la6000d@la-plagne.com

FÊTES MUSICALES

Jeu. 29 juillet à 21h

Eglise Saint Nicolas à Macot La Plagne

STABAT MATER DE PERGOLESE

Eva Kiss, soprano et les Solistes Sharomov

Orchestre de chambre du Festival

sous la direction de Andreï Galanov

L'église de Macot a été l'une des premières à

accueillir les concerts des Fêtes Musicales, en

1991. Sous le signe de la fidélité, Pergolèse et son

sublime Stabat Mater seront au rendez-vous en

2010.

FÊTE DU PLAN D'EAU

Samedi 31 juillet

Plan d'eau de Macot La Plagne

Organisée par la Maison du Tourisme

Infos : www.mairie-macotlaplagne.fr/Evènements/Macot

Horaires

BIBLIOTHÈQUE DE LA PLAGNE

Du 06 juillet au vendredi 27 août

Lundi/mardi/mercredi/jeudi/vendredi

10h à 12h et 15h à 18h30

SALLE OMNISPORTS

Du 06 juillet au vendredi 27 août

Lundi/mardi/mercredi/jeudi/vendredi

10h à 12h et 15h à 19h00 (9h et 14h en cas de mauvais temps)

Dimanche 14h/18h

Permanence Mairie : mardi 9h à 12h

Manifestations

MONTÉE CYCLISTE JULIEN LIZEROUX

01 août 2010

FÊTE DE L'ALPAGE

08 août 2010

Dou du praz

CONCERT

- Entrée libre

11 août 2010 à 20h30

Eglise St Nicolas de Macot La Plagne

Autour du patrimoine de l'harmonium

Festival 2010

Informations

HORAIRES LA POSTE

01/07/2010 au 31/08/2010

Bureau de La Plagne

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30

TNT

TÉLÉVISION NUMÉRIQUE TERRESTRE.

Dans notre région, la télévision analogique s'éteindra définitivement au second semestre 2011. Ce changement s'effectuera en deux temps : la chaîne canal + en clair sera éteinte définitivement le 22 septembre 2010 et les chaînes TF1 à M6 le 14 juin 2011.

Macot Chef lieu est déjà passé au numérique. La TNT sera déployée dès cet été sur la station de La Plagne.

Toutes les informations nécessaires sur la TNT sont disponibles sur le site www.tousaunumérique.fr ou au 0970818818.

CIMETIÈRE

La commune de Macot La Plagne vous rappelle que si vous souhaitez réaliser des travaux sur les caveaux ou concession (construction, ouverture ou autres), une déclaration préalable doit être obligatoirement adressée en mairie.

CIRCULATION ENGIN À MOTEURS SUR LE DOMAINE SKIABLE

La commune de Macot La Plagne vous informe que la circulation d'engins à moteurs est strictement interdite sur l'ensemble du domaine skiable et des fronts de neige de la station durant la période estivale (Juillet et Août).

Renseignements- Police municipale

04.79.09.22.10.